



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 décembre 2015
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire 2016

2-4 février 2016

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Iraq

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Iraq est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de mars 2016 à décembre 2019, soit un montant de 8 800 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 103 200 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant sa première session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/1.



Fondements du programme

1. Jusqu'en 2011, l'Iraq enregistrait des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, plus particulièrement la réduction de la pauvreté (objectif 1), l'égalité des sexes (objectif 3) et la réduction de la tuberculose (objectif 6). Par la suite, l'instabilité politique, la violence prolongée et les déplacements internes des populations ont mis à mal bon nombre des acquis dans le domaine du développement humain. La crise de la République arabe syrienne a aussi touché l'Iraq, qui abrite de nombreux réfugiés.

2. En dépit de l'instabilité, le produit intérieur brut par habitant du pays est passé de 2 347 dollars en 2006 à 6 410 dollars en 2014. Les avantages de cette croissance ne sont cependant pas répartis également. Certes la pauvreté a été réduite, mais son incidence pour les enfants de 4 à 14 ans s'est accrue, 58 % des pauvres en Iraq étant des enfants (3,7 millions)¹. L'analyse de l'équité centrée sur les enfants de 2012 menée par le gouvernement a établi qu'un enfant sur trois (5,3 millions) avait de multiples privations en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), de nutrition et de protection². Bagdad et les trois gouvernorats de la région du Kurdistan avaient le plus faible pourcentage d'enfants souffrant de trois privations ou plus, alors que la moitié des enfants des gouvernorats de Muthanna, Qadisiyah et Wasit avaient des niveaux de privation très élevés.

3. Sur une population iraquienne estimée à 36 millions de personnes³, 43 % sont des enfants de moins de 15 ans. La plupart des enfants ont grandi dans un climat d'insécurité constante, connaissant la violence directe ou indirecte. Cette génération fait face à des possibilités limitées en matière d'apprentissage et d'emplois et elle est exposée aux risques de violations et de mauvais traitement. La sécurité, l'accès à l'éducation, l'acquisition des compétences techniques et des aptitudes à la vie quotidienne et les possibilités de participation utile au niveau de la collectivité sont des priorités essentielles. Tous ces éléments s'inscrivent dans le cadre du Non à la génération perdue, qui vise à faire en sorte qu'une génération de jeunes gens soit en mesure de développer pleinement ses potentialités.

4. Au moins 3,2 millions de personnes ont fui leurs domiciles en Iraq depuis mars 2014 à cause du conflit. Environ 8,2 millions de personnes – dont 47 % des enfants – ont besoin d'aide humanitaire, notamment 2,3 millions de personnes vivant dans des zones échappant au contrôle du gouvernement.

5. Les coûts humains sont élevés : attaques ciblant les civils, exécutions extrajudiciaires, enlèvements, viols et autres formes de violence sexiste, recrutement forcé des enfants, destruction des biens civils et des infrastructures et déni des droits et des libertés. De 2014 jusqu'à la mi-août 2015, 1 113 violations graves ont été signalées concernant 2 758 enfants (1 377 garçons, 998 filles et 383 de sexe inconnu).

6. La crise de la République arabe syrienne a poussé plus de 249 000 Syriens – dont 42 % d'enfants – à chercher refuge en Iraq, essentiellement dans des camps et des communautés d'accueil de la région du Kurdistan.

¹ Ministère du plan, *Child Poverty in Iraq*, à paraître.

² Central Statistical Organization, *Iraq Multiple Indicator Cluster Survey 2011, Final Report*, 2012.

³ Central Statistical Organization, 2014.

7. En 2014, environ 35 000 enfants de moins de cinq ans (en majorité des nouveau-nés) seraient décédés⁴. L'amélioration de la qualité des soins aux nouveau-nés à domicile et au niveau des centres de santé demeure une priorité. La pneumonie et les blessures sont les causes principales des décès des moins de cinq ans parmi ceux qui survivent à la période néonatale⁵. L'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2011 a établi que près d'un enfant iraquien sur quatre a un retard de croissance, les taux les plus élevés étant enregistrés dans les régions centrale et australe. Les taux ont probablement augmenté en raison des déplacements de populations et de l'insécurité.

8. Le taux de mortalité maternelle aurait diminué, de 77 décès par 100 000 naissances vivantes en 2005 à 67 % en 2013⁶. La santé des enfants et des femmes est menacée par l'accès médiocre aux services du fait de l'insécurité, du déplacement des prestataires de services, de la répartition inégale des installations et du personnel formé – en particulier entre les zones rurales et urbaines – et des lacunes dans la passation des marchés et la gestion de la logistique. Les services de santé dans les zones accueillant les personnes déplacées sont surchargés. La santé publique est en outre menacée par la réapparition du poliovirus sauvage et des flambées épidémiques de choléra et de rougeole.

9. En 2011, 91 % de la population avait accès à une source améliorée d'eau potable⁷, mais le récent conflit a perturbé l'alimentation en eau dans de nombreuses zones. La situation est aggravée par la disponibilité réduite de l'eau dans les deux principaux cours d'eau, les récentes sécheresses et la pollution de l'eau. Il existe des disparités en matière d'assainissement : 96,1 % des ménages urbains et seulement 88,4 % des ménages ruraux ont accès à des installations améliorées⁸. Les principaux obstacles à l'accroissement de l'accès aux services durables d'eau et d'assainissement sont l'absence de politiques de gestion de l'eau, les structures institutionnelles et les systèmes de données limités et les déplacements des populations qui ont mis à mal les systèmes existants.

10. En Iraq, les taux de scolarisation sont élevés, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire se situant à 94 %. La parité entre les sexes était presque réalisée en 2011 (48,9 % de filles; 51,1 % de garçons). En 2013, on comptait environ 1 136 902 enfants d'âge de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire non scolarisés (772 701 filles, 364 201 garçons), les principales disparités géographiques s'observant entre les régions centrale et australe (15,8 % des enfants) d'une part et la région du Kurdistan (5,8 % des enfants) d'autre part⁹. Depuis lors, plus d'un million d'enfants d'âge scolaire ont été déplacés, dont au moins 700 000 ont perdu au moins une année d'étude¹⁰.

11. Le manque d'apprentissage de qualité est préoccupant : 44 % seulement des élèves inscrits terminent l'enseignement primaire dans les six années prévues; environ 35 % d'entre eux ne terminent pas le cycle primaire¹¹. Les enfants en âge du

⁴ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité postinfantile, 2015.

⁵ UNICEF, *Committing to Child Survival: A Promise Renewed – Progress Report 2015*.

⁶ OMS, UNICEF, FNUAP et Banque mondiale, *Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2013*, 2014.

⁷ Central Statistical Organization, *Iraq Multiple Indicator Cluster Survey 2011, Final Report*, 2012.

⁸ Ibid.

⁹ UNICEF, *Iraq Country Report on Out-of-School Children*, 2014.

¹⁰ OCHA, *Iraq: Humanitarian Crisis Situation Report No.55*, 29 juillet-4 août 2015.

¹¹ UNESCO-UIS 2011.

primaire du quintile le plus pauvre risquent 10 fois plus de ne pas être scolarisés que ceux du quintile le plus aisé; et seulement 80 % des filles des milieux ruraux âgées de 6 à 10 ans sont scolarisées contre 90 % des garçons en milieu rural¹². De nombreuses écoles organisent les classes en deux ou trois vacations, du fait de la pénurie des salles de classe. Au nombre des autres obstacles à l'apprentissage de qualité on peut citer, l'apprentissage par cœur, l'affectation insuffisante des enseignants dans les zones rurales et les zones d'insécurité, le manque de manuels scolaires et de matériels pédagogiques et les capacités de gestion scolaire limitées.

12. Au niveau du secondaire, le taux net de scolarisation en 2011 était de 44 %. Trente-huit pour cent des enfants de 12 à 17 ans n'étaient pas scolarisés (47 % de filles; 29 % de garçons)¹³. Les raisons des faibles niveaux de passage des filles du primaire au secondaire sont notamment la faible importance accordée à la scolarisation des filles et les obstacles accrus rencontrés à l'accès à l'école. Le système éducatif bénéficierait d'une évaluation et d'un suivi plus effectifs, de données régulières et fiables et d'une allocation et d'une utilisation de ressources plus égales et plus efficaces aux niveaux décentralisés.

13. Le recours à la violence sexuelle et la brutalisation des femmes et des filles par certaines parties, plus particulièrement les femmes et les filles d'origines religieuses et ethniques différentes ont été bien établis^{14 15}. La violence sexiste aurait été généralisée en Iraq avant la récente crise, caractérisée par des niveaux élevés de violence sexuelle, de mariage d'enfants et de crimes d'honneur perpétrés contre les femmes et les filles. Les enquêtes indiquent que plus d'une femme sur cinq de 15 à 49 ans a subi la violence physique de son mari et qu'une femme sur trois a souffert d'abus psychologiques¹⁶.

14. Chez les enfants de 2 à 14 ans, 79 % ont connu des méthodes de discipline violentes, 75 % l'agression psychologique et 28 % la punition physique grave¹⁷. Les taux de violence faite aux enfants sont particulièrement élevés à Bagdad, Kirkuk et Ninawa et dans les gouvernorats du Sud, de Basra, Dhi Qar et Maysan. Le système de justice offre peu de solutions, comme le détournement et la réintégration des mineurs. Le personnel du secteur judiciaire doit bénéficier d'un renforcement des capacités en rapport avec des méthodes tenant compte des enfants.

15. Les principaux mécanismes de protection sociale sont notamment les services universels gratuits (santé, éducation et eau et assainissement, bien qu'avec une couverture limitée) et les transferts sociaux. Les programmes de transferts sociaux comprennent le filet de sécurité sociale national – une combinaison de services et de transferts en espèces – mais de nombreuses familles des plus vulnérables ne sont pas couvertes.

¹² UNICEF, Iraq Country Report on Out-of-School Children, 2014.

¹³ Ibid.

¹⁴ UNAMI/OHCHR Report the Protection of Civilians in the Armed Conflict in Iraq: 11 septembre-10 décembre 2014.

¹⁵ HCDH, Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the human rights situation in Iraq in the light of abuses committed by the so-called Islamic State in Iraq and the Levant and associated groups, 27 mars 2015.

¹⁶ Working together to address violence against women and girls in Kurdistan, IRC 2012 (WHO/COSIT/KRSO/Ministry of Health Iraq Family Health Survey 2006-2007; Human Rights Watch, At a Crossroads – Human Rights in Iraq Eight Years after the US-Led Invasion, 2011, p. 21; UNFPA/COSIT/KRSO/Ministry of Youth and Sport Iraq National Youth Survey 2009).

¹⁷ Central Statistical Organization, *Iraq Multiple Indicator Cluster Survey 2011, Final Report*, 2012.

16. Le programme de pays proposé tire parti de l'expérience récente en assurant une plus grande cohérence entre secours humanitaire et développement. Une stratégie ayant fait ses preuves dans le continuum secours humanitaire-développement a été la consolidation des services sociaux aux niveaux décentralisés, avant tout grâce au renforcement des capacités des gestionnaires et des prestataires de services, pour atteindre les populations locales ainsi que les personnes déplacées dans le pays.

Priorités du programme et partenariats

17. À l'appui du Plan de développement national 2013–2017 et de la « Vision 2020 » du gouvernement régional du Kurdistan, l'objectif global du programme de pays 2016–2019 consiste à soutenir le gouvernement aux niveaux national, régional et infranational en vue de renforcer les systèmes de services sociaux de base pour atteindre les enfants et les femmes les plus vulnérables, en particulier ceux qui sont touchés par le conflit et les déplacements.

18. L'UNICEF accordera la priorité à l'accélération de l'accès aux services de soin de qualité, à la nutrition et à l'initiative WASH qui permettent de réduire la mortalité chez les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants; d'aider les enfants – en particulier les filles – à retourner à l'école, terminer l'enseignement primaire de qualité et passer à l'enseignement secondaire; de protéger les enfants et les femmes contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation; et de promouvoir le développement et la participation des adolescents. Des actions humanitaires sont prévues pour contribuer à une partie importante de l'aide de l'UNICEF en Iraq, qui continuera aussi d'assurer la coordination pour l'initiative WASH, l'éducation, la nutrition et la protection des enfants dans les situations d'urgence humanitaire.

19. Cinq stratégies qui se renforcent mutuellement seront privilégiées pour atteindre les enfants les plus défavorisés et réduire les disparités : a) mobilisation au niveau national et assistance technique de qualité pour le renforcement des politiques sectorielles et des mécanismes juridiques; b) établissement de données pour améliorer l'efficacité et la qualité de la prestation des services sociaux décentralisés aux enfants; c) renforcement des capacités techniques et de gestion des prestataires de services pour la prestation des services sociaux de qualité, en particulier au niveau infranational; d) renforcement des connaissances des collectivités et des familles pour leur permettre d'adopter des comportements sans risque; et e) appui direct pour les services et biens essentiels lors de l'action humanitaire et dans des environnements aux capacités institutionnelles très limitées.

20. Différentes approches-programme seront appliquées dans le pays. L'aide de l'UNICEF dans une sélection de gouvernorats de la région du Sud visera essentiellement à faciliter les changements de comportements, promouvoir la cohésion sociale et renforcer la capacité des prestataires de services à fournir des services sociaux de qualité. Dans les gouvernorats de la région centrale où l'instabilité et l'insécurité posent de sérieux problèmes d'accès, l'UNICEF continue d'appuyer la prestation des services essentiels. Dans la région du Nord, l'UNICEF appuiera le renforcement des capacités des planificateurs du développement et des prestataires de services, en vue d'améliorer la qualité des services de développement social et leur pérennité dans les situations d'urgence humanitaire. À tous les niveaux, l'UNICEF et le gouvernement produiront des données probantes et

plaideront en faveur d'un financement public plus fiable et plus équitable des services sociaux de base pour tous les enfants, en particulier les plus pauvres et les plus défavorisés.

21. Le cadre de l'initiative « Non à une génération perdue » reliera les interventions d'aide humanitaire, de promotion de la résilience, de relèvement rapide et de développement, mettant l'accent sur l'accroissement de l'accès des enfants et des adolescents aux services sociaux de base et aux possibilités d'apprentissage, de développement, de protection et de participation; le renforcement de la cohésion sociale; et la consolidation des cadres de décision et des systèmes de prestation de services.

22. Conformément au Plan d'action sur la problématique hommes-femmes de 2014-2017, l'UNICEF contribuera à transformer les attitudes et les pratiques qui appuient l'égalité des sexes, notamment la prise en compte des dimensions sexospécifiques des violations des droits de l'enfant, comme la violence sexiste, le mariage des enfants et l'exclusion des filles des possibilités d'apprentissage.

23. La planification et le suivi fondés sur le risque seront intégrés dans toute la programmation. Des mesures seront prises pour promouvoir la résilience des enfants, des familles, des collectivités et des services sociaux, et renforcer l'état de préparation aux situations d'urgence et les capacités d'intervention. Une optique sexospécifique sera appliquée dans l'ensemble de la programmation, pour faire face aux obstacles précis entravant la réalisation des droits des garçons et des filles. La conception du programme de pays comprenait une analyse des Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies concernant les deuxième à quatrième rapports périodiques de l'Iraq présentés en un seul document.

24. Le programme de pays contribuera à un certain nombre de partenariats mondiaux, notamment l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), « Éducation pour tous », « Une promesse renouvelée » et le mouvement « Renforcer la nutrition ». Compte tenu de l'adoption récente des Objectifs de développement durable, une plus grande attention sera portée à l'équité, la résilience et la consolidation de la paix au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

25. L'UNICEF renforcera les partenariats existants avec le gouvernement et élargira les partenariats avec les milieux universitaires et les organisations de la société civile, ainsi qu'avec d'autres acteurs du développement et de l'aide humanitaire. Une collaboration substantielle se poursuivra avec les donateurs dans tous les domaines d'intervention du programme de pays et avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS); ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour les interventions axées sur le relèvement.

26. Le programme **santé et nutrition** mettra l'accent sur les interventions de qualité et à haut impact liées à la santé et la nutrition néonatales, maternelles et infantiles, en particulier dans les gouvernorats qui ont des taux plus élevés de mortalité et de morbidité, notamment ceux qui sont touchés par le conflit. Un appui technique sera fourni au Ministère de la santé et d'autres principaux ministères pour leur permettre d'élaborer des stratégies et des plans dont les coûts ont été évalués au

plan national pour réduire la mortalité et la sous-alimentation néonatales et améliorer la santé infantile; et aux directions de la santé dans les gouvernorats prioritaires en vue de la mise en œuvre efficace des plans. Une aide technique, matérielle et financière sera fournie pour le rétablissement rapide des services de santé et de nutrition dans les zones nouvellement accessibles.

27. L'UNICEF fournira de l'aide pour des programmes de vaccination systématique et ciblée, notamment au titre de l'approche « Atteindre chaque enfant », l'introduction de nouveaux vaccins et l'utilisation du vaccin injectable contre la polio. Compte tenu de la réapparition du poliovirus sauvage (2013) et de la rougeole (2015), l'UNICEF collaborera avec l'OMS et le Ministère de la santé en vue d'élargir les mécanismes de riposte à des flambées épidémiques, notamment le développement d'initiatives de communication, l'acquisition de vaccins, la mise en place de la chaîne de froid et la logistique.

28. L'UNICEF élaborera des approches ciblées et propres au contexte pour atteindre les populations difficiles d'accès avec des services de santé et de nutrition à fort impact, notamment la vaccination, l'apport de suppléments en vitamine A et l'adoption de solutions locales pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë sévère, la diarrhée et la pneumonie. En vue de surmonter les obstacles à l'accès à des services de santé primaire de qualité auxquels se heurtent les femmes dans de nombreuses régions rurales et reculées, l'UNICEF appliquera des stratégies différentes, par exemple, en poursuivant la sensibilisation visant à encourager l'affectation des femmes médecins dans les services de santé maternelle et infantile.

29. La prestation des services de santé externes dans le cadre de l'initiative de visiteur de santé sera étendue aux districts très vulnérables, en partenariat avec le FNUAP, le PAM, l'OMS, des organisations non gouvernementales (ONG) et des bénévoles communautaires. L'UNICEF contribuera à l'élaboration des stratégies de changement de comportement, en mettant l'accent sur les pratiques d'alimentation des bébés et des jeunes enfants, notamment l'initiation précoce et l'allaitement exclusif au sein et les soins néonataux à domicile améliorés.

30. L'UNICEF continuera d'assurer la coordination de la nutrition en réponse aux déplacements internes des populations et à l'afflux de réfugiés syriens, et d'appuyer les services de santé et de nutrition de l'enfant dans ces situations d'urgence humanitaire et d'autres.

31. Le programme **eau, assainissement et hygiène (WASH)** aidera le gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de la Phase II du programme de modernisation du secteur public de l'Iraq, visant à améliorer la viabilité et l'accès. La priorité sera accordée aux communautés rurales dans certains gouvernorats des régions septentrionales et australes qui ont des taux plus élevés de mortalité et de morbidité infantiles, les populations vivant dans les zones non couvertes par les plans directeurs de l'eau et de l'assainissement du gouvernement, ainsi que les familles se trouvant dans des situations d'urgence humanitaire ou dans des zones difficiles à atteindre.

32. L'UNICEF fournira un appui technique pour l'élaboration des normes et des politiques pour les services urbains, périurbains et ruraux d'eau, d'assainissement et d'évacuation des déchets solides, la protection et la gestion des ressources d'eau souterraine et l'amélioration des compétences en matière d'exploitation et d'entretien. Au niveau central, le programme renforcera les capacités des ingénieurs

d'exploitation et du personnel de la haute direction, alors que dans la région du Nord, le programme financera le renforcement des capacités des agents de l'État en matière d'audit et de gestion des ressources en eau, parallèlement à la mise en œuvre des programmes expérimentaux visant à réduire les pertes d'eau sur le réseau. L'UNICEF produira des faits d'observation pour plaider en faveur des partenariats public-privé dans le cadre du développement et de l'entretien des infrastructures d'eau et d'assainissement, ainsi que des modèles de partage de coûts entre les communautés et les administrations locales dans certains gouvernorats. Un appui technique sera fourni en faveur des politiques de communication qui encouragent la conservation de l'eau aux niveaux des particuliers, des ménages et des communautés.

33. L'UNICEF appuiera également l'amélioration du programme WASH dans les services de santé et la fourniture dans les écoles des installations de WASH tenant compte de l'âge et du sexe.

34. Dans les situations d'urgence humanitaire, l'UNICEF continue de prendre des mesures de préparation et d'assurer la fourniture de l'aide immédiate en matière de WASH. Elle maintiendra des services WASH essentiels dans les camps de réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays vivant en dehors des camps. Ces mesures comprendront la rénovation et les améliorations dans les communautés d'accueil et les zones nouvellement accessibles où l'infrastructure relative au programme WASH pourrait avoir été détruite ou surchargée par l'afflux de populations. Des modèles de prestation de services seront explorés avec les associations locales qui sont capables d'atteindre les populations difficiles d'accès.

35. Le programme d'**éducation** appuiera le renforcement du système éducatif aux niveaux central et décentralisés. Cette mesure visera notamment à surmonter les obstacles sérieux à l'accès équitable à l'école et à améliorer l'éducation de qualité pour les enfants de 5 à 17ans, en particulier les filles et les enfants se trouvant dans des situations d'urgence humanitaire, conformément au cadre du « Non à une génération perdue ».

36. Dans certains gouvernorats qui ont un grand nombre d'enfants non scolarisés, y compris des enfants réfugiés et déplacés dans leur propre pays vivant dans les communautés d'accueil, l'UNICEF renforcera en priorité l'accès aux possibilités d'éducation, notamment l'apprentissage accéléré et la modélisation des mécanismes de protection sociale pour appuyer la fréquentation scolaire des filles.

37. L'UNICEF défendra et renforcera l'apprentissage de qualité en intégrant les compétences nécessaires à la vie courante et l'éducation civique dans le système d'enseignement et d'apprentissage, et elle appuiera la mise en œuvre du programme d'apprentissage de qualité dans une sélection de gouvernorats, en particulier ceux qui sont touchés par le conflit.

38. L'UNICEF accompagnera les administrations nationale, régionales et infranationales dans l'élaboration des politiques, la coordination, la planification, la budgétisation et le suivi, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Tirant parti de l'évaluation des lacunes en matière de capacités, le programme appuiera la production de nouvelles données stratégiques, y compris les examens des dépenses publiques au niveau des écoles, en vue d'améliorer l'allocation et l'utilisation équitables et efficaces des ressources. Une aide sera également fournie

pour élaborer un système de suivi des acquis scolaires et assurer leur utilisation effective.

39. De l'assistance technique sera fournie pour l'élaboration d'une politique de gestion autonome et de suivi des établissements scolaires et sa mise en œuvre dans certains gouvernorats. Mettant à profit le modèle des écoles amies des enfants et l'étude sur la carte scolaire, la politique assurera la participation et la responsabilité communautaires.

40. L'UNICEF fournira une aide en matière de coordination, assurera le leadership technique et fournira des services d'éducation dans des situations d'urgence humanitaire.

41. Le programme de **protection de l'enfant** fournira un appui technique aux ministères et directions du Travail et des Affaires sociales, en vue de mettre en place des politiques et des systèmes durables qui préviennent et combattent la violence, la discrimination, l'exploitation et le mauvais traitement des enfants, notamment la violence sexiste. Le programme appuiera des approches spécifiques au contexte visant à améliorer la résilience des familles et des communautés pour leur permettre d'adopter ou de conserver des pratiques et des normes sociales de protection, notamment dans les situations d'urgence humanitaire.

42. L'UNICEF appuiera la mise au point définitive de la Politique nationale de protection de l'enfant, de la Loi sur les droits de l'enfant et de la Loi sur la protection de remplacement du gouvernement régional du Kurdistan, parallèlement aux politiques de gestion de cas et de renvoi aux services compétents, qui répondent aux besoins de protection courante et d'urgence. Dans une sélection de gouvernorats, l'UNICEF appuiera l'élaboration de plans opérationnels chiffrés et des directives administratives fondés sur les lois et renforcera les capacités des agents de l'État pour leur permettre de coordonner et de fournir des services de qualité.

43. L'UNICEF aidera les institutions nationales et infranationales à examiner et renforcer les mécanismes et les normes du système de justice pour les mineurs qui entrent en contact avec la loi. Cette aide visera notamment à mettre en place un système de suivi et d'orientation vers les services compétents pour les enfants qui entrent en contact avec la loi, mettre en œuvre des solutions de remplacement de l'incarcération, renforcer le système de réinsertion et, dans une sélection de gouvernorats, renforcer les capacités des magistrats, des procureurs, de la police, des travailleurs sociaux et autres agents du système judiciaire en matière des droits de l'enfant, grâce à l'engagement d'institutions nationales de formation et d'enseignement supérieur.

44. Dans une sélection de gouvernorats, l'UNICEF appuiera l'élaboration de stratégies visant à prévenir et réprimer la violence à l'égard des enfants, promouvoir des budgets suffisants et renforcer les capacités des prestataires de services pour leur permettre de fournir des services de qualité. Dans des situations où les services publics appropriés pour les enfants ne sont pas disponibles, l'UNICEF peut appuyer des partenaires non gouvernementaux pour leur permettre d'offrir des interventions directes, par exemple, des services psychosociaux, cliniques, de réinsertion et d'ordre juridique.

45. L'UNICEF appuiera la protection de l'enfant dans le cadre de la préparation, de la planification et des interventions dans des situations d'urgence, notamment le

soutien psychosocial et le renforcement des mécanismes d'orientation vers les services compétents. L'UNICEF continuera de suivre et de signaler les cas de graves violations contre les enfants, y compris en fournissant l'encadrement et l'assistance technique à l'Équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves à l'égard des enfants. L'UNICEF continuera aussi de renforcer les capacités des partenaires qui révèlent les violations. Le programme soutiendra la réinsertion des enfants qui ont été recrutés dans les forces ou groupes armés ou qui ont été associés à ces forces ou groupes.

46. Le programme de **développement des adolescents** mettra l'accent sur la question de l'isolement des adolescents et cherchera à promouvoir leur engagement, leur inclusion sociale et leur accès aux possibilités et aux services. L'UNICEF appuiera le développement des réseaux et des possibilités d'apprentissage tenant compte des disparités entre les sexes et culturellement acceptables, permettant aux adolescents de collaborer avec leurs pairs dans différents contextes.

47. Les initiatives comprendront la fourniture d'espaces physiques et virtuels sûrs, ainsi que des possibilités d'apprentissage au plan national et international et l'élaboration de systèmes de soutien par les pairs propres à chacun des sexes avec des encadreurs formés. Les installations physiques permettront d'établir des liens directs avec les services d'éducation, de santé physique et mentale et de protection juridique et sociale. L'UNICEF mettra l'accent dans un premier temps sur les endroits qui ont un grand nombre d'adolescents déplacés dans leur propre pays et vivant dans des communautés d'accueil ainsi que dans les zones récemment accessibles. Les réseaux physiques et virtuels favoriseront la cohésion sociale et la réconciliation, y compris des normes sociales positives.

48. En collaboration avec les organisations communautaires et les administrations locales, l'UNICEF favorisera des actions visant à renforcer l'engagement civique utile des adolescents. Au titre des programmes pilotes à mettre en œuvre dans le gouvernorat de Dahuk, les adolescents bénéficieront d'un appui pour élaborer et piloter des initiatives dans leurs communautés. Des mécanismes seront mis en place pour permettre aux adolescents d'entrer en contact avec les ONG locales et les associations locales en vue de rechercher des possibilités de travail bénévole ou professionnel.

49. Le principe « ne pas nuire » sera inhérent à ce programme et s'appliquera dans le cadre de la coopération avec les adolescents, car leur rôle en tant qu'agents du changement dans la communauté et en matière d'établissement de réseaux peut les exposer à de multiples risques, les filles étant les plus vulnérables.

50. Le programme de **politique sociale et de production des faits d'observation** renforcera les capacités des planificateurs du développement dans les principaux organismes publics aux niveaux national et régional ainsi que dans une sélection de gouvernorats pour leur permettre de suivre et d'analyser les données sur les obstacles majeurs à l'accès aux services sociaux de base pour les enfants les plus défavorisés. Cette mesure englobera les analyses de la gestion des finances publiques et les outils pour combiner de multiples évaluations de la pauvreté et de la vulnérabilité, notamment pour les personnes déplacées dans leur propre pays et les réfugiés. Cela permettra aux décideurs et planificateurs du secteur public, en particulier au niveau infranational, ainsi qu'aux ONG, d'élaborer des cartes de vulnérabilité dynamiques et exhaustives pour la planification du développement et les opérations humanitaires sur le moyen et le long termes.

51. Au titre de l'objectif du PNUAD consistant à aider le gouvernement à élaborer un socle de protection sociale, l'UNICEF produira des données probantes et fournira de l'assistance technique en vue de réformer le filet national de sécurité sociale pour qu'il devienne plus équitable et axé sur l'enfant. Le programme procédera à la recherche-action sur les transferts sociaux ciblés dans des situations d'urgence humanitaire, notamment des approches de modélisation qui renforcent la résilience des familles.

52. Le programme de **capacité d'intervention d'urgence et de coordination** collaborera avec les partenaires des Nations Unies et d'autres acteurs de l'aide humanitaire en vue de renforcer les systèmes nationaux et infranationaux de gestion et de coordination des situations d'urgence, et de produire des informations et des données probantes pour améliorer la planification des mesures d'urgence et d'intervention. Le programme visera à offrir des fournitures essentielles et à mettre en place des mécanismes de suivi pour les familles qui se déplacent (mesures gérées actuellement par le Mécanisme d'intervention rapide des Nations Unies/UNICEF), tout en intégrant en même temps des interventions dans les systèmes et structures de l'État.

53. **Efficacité du programme.** Ce résultat assurera la rentabilité et l'efficacité du programme, la bonne gestion des ressources humaines et financières, l'amélioration des relations extérieures et des partenariats, la planification et la coordination et le suivi et l'évaluation de programmes et l'encadrement technique de qualité en matière de communication pour le développement.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources¹⁸</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	1 000	20 800	21 800
WASH	900	20 800	21 700
Éducation	1 000	26 000	27 000
Protection de l'enfant	900	12 000	12 900
Développement des adolescents	600	4 800	5 400
Politique sociale et données probantes	800	2 800	3 600
Capacité d'intervention d'urgence et de coordination	400	0 ¹⁹	400
Efficacité du programme	3 200	16 000	19 200
Total	8 800	103 200	112 000

¹⁸ L'expression "autres ressources" renvoie exclusivement aux autres ressources non affectées aux opérations d'urgence. Un montant d'un maximum de 340 millions de dollars devrait être affecté aux opérations d'urgence pendant la durée de vie du programme de pays.

¹⁹ Seront avant tout financées par d'autres ressources affectées aux opérations d'urgence.

Programme et gestion du risque

54. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

55. L'UNICEF participe au Comité de haut niveau pour le Fonds du PNUAD sur l'Iraq, coprésidé par le Vice-premier ministre et le Coordinateur résident des Nations Unies, et aux groupes de travail du Programme qui examinent la gestion stratégique et les réalisations du PNUAD. Les contributions de l'UNICEF aux résultats du PNUAD seront examinées dans le cadre de ces mécanismes. Le Ministère du plan coordonnera la planification et le suivi du programme de pays, les ministères fédéraux d'exécution et les directions étant chargés de la mise en œuvre et de la gestion des programmes. Les administrations au niveau du gouvernorat et du district, et les directions compétentes, seront chargées de la collaboration avec le programme au niveau local.

56. Une stratégie de gestion des risques sera mise en œuvre afin d'atténuer les risques élevés qui pèsent sur la réalisation des résultats attendus du programme : accès non assuré aux populations qui sont dans le besoin, diminution de l'aide au développement, incertitude du financement humanitaire, faiblesse des capacités et responsabilisation limitée des partenaires. La stratégie déploiera des politiques novatrices, y compris les capacités de gestion à distance, et tirera parti du recours aux animateurs indépendants locaux pour appuyer la mise en œuvre du programme dans les zones d'accès difficile. Les politiques harmonisées concernant les transferts de fonds continueront d'être utilisées pour promouvoir la responsabilité accrue des résultats obtenus par les partenaires d'exécution qui reçoivent des transferts de fonds.

57. L'UNICEF conservera des bureaux extérieurs à Arbil, Bagdad, Basra, Dahuk et Sulaymānīyah pour diriger la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes au niveau des gouvernorats et des régions.

Suivi et évaluation

58. Aux côtés des partenaires des Nations Unies, l'UNICEF continuera d'appuyer le Ministère du plan en vue de renforcer le suivi et l'évaluation du Plan de développement national 2013–2017. Le programme favorisera les systèmes en temps réel pour les contextes d'urgence et l'analyse de données fondée sur la collectivité et les installations. Le suivi indépendant régulier sera maintenu conjointement avec le suivi sur le terrain assuré par le personnel et les partenaires. L'Enquête par grappes à indicateurs multiples devrait constituer la principale enquête nationale et le principal mécanisme de recueil de données à soutenir.

59. Des plans de travail à horizon mobile seront élaborés et suivis grâce à des examens réguliers dirigés par le gouvernement. Le plan de suivi et d'évaluation intégré suivra la progression vers les résultats. En tant que membre du Groupe de suivi et d'évaluation du PNUAD, l'UNICEF suivra les progrès en vue de l'obtention des résultats communs, fournira des analyses et formulera des recommandations aux

groupes de travail du programme. Les mécanismes de suivi comprendront des facteurs de déclenchement des interventions d'urgence dans tous les domaines du programme.

60. L'UNICEF appuiera quatre évaluations indépendantes en vue d'améliorer l'efficacité et la viabilité des programmes pour les enfants, qui sont présentés en détail dans le plan d'évaluation dont le coût est chiffré.

Annexe Cadre de résultats et de ressources

Iraq – Programme de coopération de pays de l'UNICEF, mars 2016–décembre 2019

<p>Convention sur le droit de l'enfant : Articles 6-7, 12, 19, 23-24, 26-30, 34, 37, 39-40, 42</p> <p>Priorités nationales : Plan de développement national 2013–2017, KRG Vision 2020</p>
<p>Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :</p> <p>Domaine prioritaire A : Résultat 1 : Les capacités des institutions publiques visées pour la reddition des comptes et la prestation des services équitable et de qualité sont renforcées.</p> <p>Domaine prioritaire B : Résultat 1: La résilience du gouvernement et des collectivités aux catastrophes (provoquées par l'homme et naturelles) est renforcée.</p> <p>Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :</p> <p>Accès régulier aux données sur les services judiciaires au niveau national et infranational, qui sont publiées et ventilées par sexe et par groupe de population.</p> <p>Pourcentage d'hommes, de femmes, de garçons et de filles qui considèrent que la qualité des services est bonne.</p>
<p>Résultat(s) associé(s) au plan stratégique de l'UNICEF : 1-7</p>

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
1. D'ici à 2019, les nouveau-nés, les enfants et les femmes bénéficient de l'accès et de l'usage accrus et équitables des interventions abordables et à fort impact de santé et de nutrition, en particulier dans les gouvernorats qui ont des taux élevés de mortalité et en situation d'urgence	<p>Pourcentage de femmes de 15 à 49 ans qui reçoivent les soins prénatals dispensés par tout prestataire quatre fois ou davantage pendant leur grossesse</p> <p>DR : 49,6 %</p> <p>Cible : 60 %</p>	MICS	<p>Les prestataires assurent des services de santé infantile de meilleure qualité, mettant l'accent sur la santé des nourrissons et des jeunes enfants, dans les districts les plus vulnérables, notamment dans des situations d'urgence humanitaire.</p>	Ministères et départements de la santé, Ministère du plan, OMS, FNUAP, PAM	1 000	20 800	
	<p>Pourcentage d'enfants de 12-23 mois pleinement vaccinés.</p>	MICS	<p>Les prestataires de services assurent des services de nutrition de</p>				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
humanitaire.	<p>DR : 76 %</p> <p>Cible : 85 %</p> <p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans avec a) un cas présumé de pneumonie, ou b) la diarrhée, recevant un traitement approprié d'un prestataire de soins de santé.</p> <p>DR : a-67,1 % b-25,7 %</p> <p>Cible : a-75 % b-40 %</p>	MICS	<p>meilleure qualité, mettant l'accent sur la prévention et la réduction de la malnutrition aiguë et chronique et les déficiences en micronutriments dans les districts les plus vulnérables, notamment dans les situations d'urgence humanitaire.</p> <p>Les enfants et leurs familles ont accès à des services réguliers et de qualité de santé et de nutrition infantiles et maternelles dans des situations d'urgence humanitaire en Iraq.</p>				
	<p>Pourcentage d'enfants de 6 à 59 mois, ciblés par l'UNICEF et en situation d'urgence humanitaire accompagnée de malnutrition aiguë sévère, qui sont pris en charge dans des programmes de gestion et de récupération de la malnutrition aiguë.</p> <p>Cible : 100%</p>	Rapports du Gouvernement et de l'UNICEF					
2. D'ici à 2019, les enfants et les familles bénéficient de l'accès amélioré et équitable et de l'utilisation de l'eau	<p>Pourcentage de personnes ayant accès à l'assainissement amélioré.</p> <p>DR : 94 % (MICS)</p> <p>Cible : 97 %</p>	MICS	Le Gouvernement fournit des services d'eau potable et d'assainissement dans un plus grand nombre d'installations de santé	Ministère du plan, Commission consultative du Premier ministre (PMAC), Ministère de la construction et	900	20 800	21 700

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
potable et de l'assainissement, et ont des comportements améliorés en matière d'hygiène dans les communautés les plus vulnérables, les écoles et les centres de santé, notamment dans des situations d'urgence humanitaire.	Pourcentage de personnes ayant accès à un approvisionnement en eau amélioré. <i>DR</i> : 91 % (MICS) <i>Cible</i> : 95 %	MICS	et d'éducation, en particulier dans les districts les plus vulnérables. Les technologies appropriées à faible coût pour la prestation des services améliorés d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène font l'objet de démonstration dans les communautés qui ont des niveaux élevés de mortalité et de morbidité infantiles.	des municipalités, Ministère des ressources hydrauliques, Mairie de Bagdad, Ministère des municipalités et du tourisme (Région du Kurdistan d'Iraq), Ministère de la santé			
	Pourcentage de la population ciblée par l'UNICEF et en situation d'urgence humanitaire qui a accès à une quantité suffisante d'eau de qualité propre à la boisson, la cuisson et l'hygiène personnelle. <i>Cible</i> : 100 %	Rapports du Gouvernement et de l'UNICEF	Les enfants et leurs familles ont une connaissance améliorée des comportements sains en matière d'hygiène, d'assainissement et de conservation de l'eau, en particulier dans les districts les plus vulnérables.				
	Pourcentage de la population ciblée par l'UNICEF et en situation d'urgence humanitaire utilisant des installations d'assainissement appropriées et vivant dans des environnements débarrassés de la défécation à l'air libre. <i>Cible</i> : 100 %	Rapports du Gouvernement et de l'UNICEF	Les enfants et leurs familles ont accès à des services WASH réguliers, suffisants et sûrs dans des situations d'urgence humanitaire.				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
3. D'ici à 2019, les enfants en âge de l'enseignement de base et de la formation postérieure à l'enseignement de base, en particulier les filles, ont un accès accru et plus équitable à l'apprentissage de qualité dans un système d'éducation progressivement renforcé, notamment dans des situations d'urgence humanitaire.	<p>Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire</p> <p><i>DR</i> : filles - 88 % garçons -91 %</p> <p><i>Cible</i> : filles et garçons – 95 %</p> <hr/> <p>Pourcentage d'enfants non scolarisés : a. primaire b. secondaire</p> <p><i>DR</i> : a. 8,3 % b.25,9 %</p> <p><i>Cible</i> : a. 5 % b.20 %</p> <hr/> <p>Pourcentage d'enfants ciblés par l'UNICEF et en situation d'urgence humanitaire qui ont accès à l'éducation de base et à la formation postérieure à l'éducation de base</p> <p><i>Cible</i> : 100 %</p>	<p>Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS)</p> <hr/> <p>Étude sur les enfants non scolarisés</p> <hr/> <p>Rapports du Gouvernement et de l'UNICEF</p>	<p>Le Ministère de l'éducation aux niveaux central et décentralisé a des capacités renforcées pour l'élaboration, la planification, la budgétisation et le suivi des politiques, notamment dans les situations d'urgence humanitaire.</p> <p>Davantage d'enfants non scolarisés ont accès aux possibilités d'éducation de base et de formation postérieure à l'éducation de base dans les gouvernorats ciblés.</p> <p>Les enfants de 5 à 17 ans ont accès à l'éducation de la petite enfance, de base et postérieure à l'éducation de base régulière et de qualité dans des situations d'urgence humanitaire en Iraq.</p>	<p>Ministères/départements de l'éducation, Ministère du Plan, UNESCO, HCR, Save the Children, UNGEI</p>	1 000	26 000	27 000
4. D'ici à 2019, les enfants qui sont vulnérables et exposés à la violence, notamment ceux qui	<p>Pourcentage de femmes de 15 à 29 ans - attitude envers la violence familiale</p> <p><i>DR</i> : 51,2 %</p> <p><i>T Cible</i> : 40 %</p>	MICS	Disponibilité accrue de services de protection de l'enfant offerts par le gouvernement, les ONG et la société civile qui préviennent et	Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Ministère de la	900	12 000	12 900

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
sont en situation d'urgence humanitaire, sont mieux protégés par des services de protection et d'intervention, un cadre institutionnel et législatif favorable et des normes de protection sociale.	Nombre de gouvernorats ayant des systèmes fonctionnels de protection de l'enfant. <i>DR</i> : 4 <i>Cible</i> : 9	Rapports du Gouvernement	combattent la violence et les mauvais traitements. Le cadre législatif et institutionnel est renforcé pour mieux protéger les filles et les garçons vulnérables et ceux qui sont exposés à la violence, au mauvais traitement et à l'exploitation.	jeunesse et des sports, ministère du Plan, PMAC, HCR, PNUD, FNUAP			
	Existence d'une stratégie nationale pour la libération des enfants des forces et groupes armés et la réinsertion dans leurs communautés <i>DR</i> : Non <i>Cible</i> : Oui	Rapports du Gouvernement	Les systèmes de suivi, de publication de l'information et d'intervention dans les cas de violation des droits des enfants sont renforcés.				
	Pourcentage d'enfants séparés et non accompagnés et en situation d'urgence humanitaire ciblés par l'UNICEF recevant des services de soin de remplacement. <i>Cible</i> : 100%	Rapports de l'UNICEF Rapports du Gouvernement et de l'UNICEF	Les enfants en situation d'urgence humanitaire ont accès aux services de protection de l'enfant.				
5. D'ici à 2019, davantage d'adolescents (de 10 à 18 ans) ont accès à des possibilités de développement positives, qui améliorent la cohésion sociale dans leurs	Nombre d'adolescents participant à de nouvelles initiatives de promotion de la cohésion sociale et du changement au niveau local. <i>Cible</i> : 250 000	Rapports des partenaires	Initiatives de proximité tenant compte de la problématique hommes-femmes qui favorisent l'inclusion et la cohésion sociale mises en place dans une sélection de districts.	Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, ministère de la jeunesse et des sports, Ministère du travail et des affaires sociales, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, Banque mondiale	600	4 800	5 400
	Nombre de districts qui ont des programmes	Rapports des partenaires	Réseaux virtuels d'appui et d'apprentissage mis en				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
communautés.	locaux d'inclusion nouvellement élaborés en faveur des adolescents. <i>Cible : 18</i>		place pour les adolescents.				
6. D'ici à 2019, les enfants en Iraq ont de plus en plus bénéficié des politiques, programmes, plans et budgets sociaux fondés sur des données probantes, qui favorisent l'équité et la stabilisation et l'inclusion sociale axées sur l'enfant.	Pourcentage d'enfants vivant au-dessous du seuil de pauvreté couverts par des programmes de protection sociale du gouvernement iraquien. <i>DR : 11 %</i> <i>Cible : 30 %</i>	Rapports du Gouvernement	Le Gouvernement a augmenté la capacité à élargir et assurer l'accès équitable à des initiatives de protection sociale. Production de nouvelles données, connaissances et faits d'observation sur la pauvreté, la vulnérabilité et la privation de l'enfance pour enrichir la planification, la budgétisation et le financement axés sur l'enfant du secteur social, notamment dans des situations d'urgence humanitaire.	Ministère du plan, Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère du commerce, Commission de la protection sociale, Organisation centrale de statistique, Bureau régional de statistique du Kurdistan, Comité du bien-être de l'enfant, Banque mondiale, PNUD, PAM, OCHA	800	2 800	3 600
	Pourcentage de familles en situation d'urgence humanitaire recevant des transferts monétaires/bons alimentaires ciblant les enfants vulnérables. <i>DR : 0,4 %</i> <i>Cible : 15 %</i>	Rapports du Gouvernement et des partenaires					
	Pourcentage d'indicateurs des objectifs de développement durable axés sur l'enfance faisant l'objet d'un suivi par le biais d'études nationales ou de données administratives. <i>Cible : 100 %</i>	Rapports du Gouvernement					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
7. D'ici à 2019, les capacités institutionnelles renforcées assurent la coordination améliorée, la préparation et l'intervention en faveur des enfants et des familles dans des situations d'urgence humanitaire.	Nombre de gouvernorats ayant des structures de planification des interventions d'urgence <i>Cible : 6</i>	Rapports du Gouvernement et de l'ONU	Les structures de planification et de coordination des interventions d'urgence du gouvernement ont des connaissances et des ressources renforcées pour utiliser des politiques de suivi, de planification et de coordination axées sur l'enfant. Des informations et des données probantes sont produites et utilisées pour la planification et l'intervention en cas d'urgence axée sur l'enfant et tenant compte du risque.	Cabinet du Premier ministre, Bureau du Conseil des ministres, Ministère des émigrés et des déplacés, Cellule conjointe de crise (KRI), Cellules d'urgence des gouvernorats, OCHA, Organisation internationale pour les migrations, FNUAP, PAM, OMS	400	0	400
	Nombre de districts ayant mis en place des plans de secours régulièrement actualisés. <i>Cible : 25</i>	Rapports du Gouvernement et de l'ONU					
	Proportion et nombre de familles identifiées en déplacement ayant reçu des fournitures essentielles. <i>Cible : 75 % (nombre basé sur la situation)</i>	Rapport d'OCHA et de l'UNICEF					
8. Efficacité du programme	Pourcentage des produits du programme de pays signalés chaque année comme étant en bonne voie ou réalisés <i>Cible : 100 %</i>	Rapports sur l'examen annuel	Efficacité du programme et coordination. Relations extérieures Intersectorielles	3 200	16 000	19 200	
	Pourcentage des rapports des donateurs présentés dans les délais <i>Cible : 100 %</i>	Base de données sur les rapports internes					
Ressources totales					8 800	103 200	112 000